



PHOTOGRAPHIE DE RADAR PEU VISIBLE

Par **CAGOUYO**, le 13/11/2008 à 22:52

bonjour,
les gendarmes viennent de me convoquer pour faire une déposition sur un pv d'il y a un an (flashé avec la voiture de mon épouse).
l'amende a été réglée (92E encaissé pour 90 requis (ils ont bien encaissé sans tiquer ...)

Voyant que ce n'est pas une femme au volant, ils veulent que je m'identifie sur une photo (présentée à mon épouse, qui n'a pas dénoncé qui conduisait).
Elle m'a tout de même prévenue que la photo qu'ils lui ont présenté était floutée sur la moitié inférieure de mon visage, et que la partie supérieure était à peine visible sur les pourtours (je portais en plus une belle paire de lunette assez large, donc même les yeux ne sont pas visibles).

Puis je dans ces conditions contester de me reconnaître, sous prétexte que la qualité de la photo n'est pas suffisante, et que mon visage n'est pas clairement identifiable?

Me conseillez vous d'y aller avec mes deux frères (nous nous ressemblons biens tous les trois, et nous y allons avec des lunettes de soleil.....

merci de me donner une réponse qui puisse m'aider en restant dans la légalité.